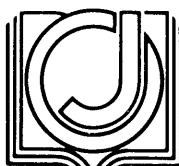


# SÉNAT

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.  
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :  
STANDARD : (1) 40-58-75-00  
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

21<sup>e</sup> SÉANCE

**Séance du jeudi 9 novembre 1989**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. ÉTIENNE DAILLY

1. **Procès-verbal** (p. 3139).
2. **Conférence des présidents** (p. 3139).
3. **Prestation de serment d'un juge suppléant de la Haute Cour de justice** (p. 3140).
4. **Demande d'autorisation d'une mission d'information** (p. 3140).
5. **Dépôt d'une question orale avec débat** (p. 3140).
6. **Ordre du jour** (p. 3141).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE DAILLY,

### vice-président

La séance est ouverte à quinze heures dix.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### PROCÈS-VERBAL

**M. le président.** Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

### CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

**M. le président.** La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat, sous réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement :

A. - **Vendredi 10 novembre 1989**, à quinze heures :

1° Sept questions orales sans débat :

- n° 131 de Mme Hélène Luc à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (Situation des inspecteurs de l'éducation nationale) ;

- n° 144 de M. Charles Lederman à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères (Démarches envisagées par le Gouvernement en faveur des détenues politiques iraniennes) ;

- n° 136 de M. Charles Ginesy à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer (Partition des directions départementales de l'équipement et application des lois sur la décentralisation) ;

- n° 143 de M. Jean-Paul Chambriard à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer (Exécution du contrat de plan de la région Auvergne) ;

- n° 135 de M. Maurice Schumann à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget (Respect des engagements publics envers l'industrie textile) ;

- n° 139 de M. Christian Poncelet à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget (Extension du crédit d'impôt-recherche aux dépenses de création ou de mode réalisées par l'industrie textile) ;

- n° 145 de M. Louis Brives à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget (Extension de l'assiette du crédit d'impôt-recherche).

2° Questions orales avec débat à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt :

- n° 76 de Mme Hélène Luc sur la situation des exploitants agricoles victimes de la sécheresse ;

- n° 77 de Mme Paulette Fost sur les questions de l'eau dans notre pays ;

- n° 73 de M. José Balarello sur les travaux de reboisement dans les Alpes-Maritimes ;

- n° 74 de M. Louis Minetti sur les incendies de forêt ;

- n° 79 de M. Henri Collette sur les blocages dans l'application des mesures prises en faveur des agriculteurs sinistrés par la sécheresse.

Le Sénat a précédemment décidé de joindre ces questions, ainsi que celles qui pourraient ultérieurement être déposées sur le même sujet.

B. - **Lundi 13 novembre 1989**, à dix heures, à quinze heures et le soir :

#### Ordre du jour prioritaire

Suite du projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers (n° 485 rectifié 1988-1989) (urgence déclarée).

C. - **Mardi 14 novembre 1989**, à dix heures, à dix-sept heures trente et le soir, et **mercredi 15 novembre 1989**, à quinze heures et le soir :

#### Ordre du jour prioritaire

1° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques (n° 5, 1989-1990).

2° Projet de loi organique, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés (n° 6, 1989-1990).

La conférence des présidents a précédemment décidé qu'il sera procédé à une discussion générale commune des deux projets de loi et que l'ordre des interventions dans celle-ci sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé au début de la session. En application de l'alinéa 3 de l'article 29 bis du règlement, les inscriptions de parole devront être faites au service de la séance avant le lundi 13 novembre, à dix-sept heures.

Elle a, d'autre part, fixé à cinq heures la durée globale du temps dont disposeront, dans cette discussion générale commune, les orateurs des divers groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe. Il sera attribué à chaque groupe ainsi qu'à la réunion administrative des sénateurs n'appartenant à aucun groupe un temps minimum identique de vingt minutes. Les deux heures quarante demeurant disponibles seront réparties à la proportionnelle.

En outre, elle a fixé au lundi 13 novembre, dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ces deux projets de loi.

D. - **Jeudi 16 novembre 1989** :

A neuf heures trente :

#### Ordre du jour prioritaire

1° Suite de l'ordre du jour de la veille.

A quatorze heures trente et, éventuellement, le soir :

2° Questions au Gouvernement.

Les questions devront être déposées au service de la séance le jeudi 16 novembre, avant dix heures.

#### Ordre du jour prioritaire

3° Éventuellement, suite de l'ordre du jour du matin.

E. - **Vendredi 17 novembre 1989** :

A neuf heures trente :

*Ordre du jour prioritaire*

1° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle (n° 16, 1988-1989).

La conférence des présidents a précédemment fixé au jeudi 16 novembre, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

A quinze heures et, éventuellement, le soir :

2° Questions orales avec débat à M. le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre, relatives aux problèmes des anciens combattants et victimes de guerre :

- n° 65 de M. Jean-Pierre Fourcade ;

- n° 78 de M. Michel Miroudot.

Le Sénat a décidé de joindre ces questions, ainsi que celles qui pourraient ultérieurement être déposées sur le même sujet.

3° Neuf questions orales sans débat :

- n° 129 de Mme Danielle Bidart-Reydet à M. le Premier ministre (Avenir de l'Institut de recherche de chimie appliquée) ;

- n° 147 de Mme Danielle Bidart-Reydet à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (Problèmes de la vie scolaire à Pantin) ;

- n° 149 de Mme Danielle Bidart-Reydet à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (Conséquences du système indemnitaire contractuel en matière de recherche) ;

- n° 151 de M. Jacques Bérard à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (Restauration du musée Jean-Henri Fabre, à Sérignan-du-Comtat [Vaucluse]) ;

- n° 117 de M. Raymond Bouvier à M. le ministre de l'intérieur (Répartition de la dotation globale de fonctionnement) ;

- n° 126 de M. Michel Crucis à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer (Saturation routière du département de la Vendée) ;

- n° 138 de M. Christian Bonnet à M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale (Etat d'avancement du projet de loi relatif aux manipulations génétiques) ;

- n° 118 de M. Louis Minetti à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs (Projet de stockage de déchets dans le parc régional du Lubéron) ;

- n° 150 de M. François Delga à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget (Aide de l'Etat aux efforts de dépollution entrepris par les industriels de la peausserie).

*Ordre du jour prioritaire*

4° Suite de l'ordre du jour du matin.

F. - Du **lundi 20 novembre 1989**, à seize heures, au **samedi 9 décembre 1989** inclus :

*Ordre du jour prioritaire*

Projet de loi de finances pour 1990 (n° 895, A.N.).

L'organisation, les modalités et le calendrier de la discussion fixés par la conférence des présidents du 2 novembre 1989 sont confirmés.

Y a-t-il des observations en ce qui concerne les propositions de la conférence des présidents qui ont été faites sous réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement, pour les jours de séance autres que mardi, jeudi et vendredi ?...

Ces propositions sont adoptées.

3

**PRESTATION DE SERMENT D'UN JUGE SUPPLÉANT DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE**

**M. le président.** M. Jean Delaneau, juge suppléant, va être appelé à prêter, devant le Sénat, le serment prévu par l'article 3 de l'ordonnance n° 59-1 du 2 janvier 1959 portant loi organique sur la Haute Cour de justice.

Je vais donner lecture de la formule du serment, telle qu'elle figure dans la loi organique. Il sera procédé, ensuite, à l'appel nominal de M. le juge suppléant.

Je le prie de bien vouloir se lever à son banc, lorsque son nom sera appelé, et répondre, en levant la main droite, par les mots : « Je le jure. »

Voici la formule du serment :

« Je jure et promets de bien et fidèlement remplir mes fonctions, de garder le secret des délibérations et des votes et de me conduire en tout comme un digne et loyal magistrat. »

(M. Jean Delaneau, juge suppléant, se lève à l'appel de son nom et dit : « Je le jure ».)

**M. le président.** Acte est donné par le Sénat du serment qui vient d'être prêté devant lui.

4

**DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE MISSION D'INFORMATION**

**M. le président.** M. le président du Sénat a été saisi d'une demande conjointe des présidents des six commissions permanentes aux termes de laquelle ces commissions demandent au Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information commune ayant pour objet, dans le cadre de la mission générale de contrôle reconnue au Sénat, d'étudier les problèmes posés par l'immigration en France et de proposer les éléments d'une politique d'intégration.

Les présidents des groupes du rassemblement démocratique et européen, de l'union centriste, du rassemblement pour la République, de l'union des républicains et des indépendants, ainsi que le délégué de la réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, ont fait savoir à M. le président du Sénat qu'ils s'associaient à cette demande.

Le Sénat sera appelé à statuer sur cette demande dans les formes fixées par l'article 21 du règlement.

5

**DÉPÔT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DÉBAT**

**M. le président.** J'informe le Sénat que j'ai été saisi de la question orale avec débat suivante :

Mme Marie-Claude Beaudou demande à M. le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre quelles mesures concrètes il envisage pour satisfaire, sans attendre, les revendications formulées par les associations d'anciens combattants, de veuves de prisonniers de guerre, de pensionnés et retraités militaires, de combattants de la Résistance, des guerres 1939-1945 et des guerres d'Afrique du Nord. (N° 80.)

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement.

En application d'une décision de la conférence des présidents, cette question orale avec débat sera jointe à celles qui ont le même objet et qui figurent à l'ordre du jour de la séance du 17 novembre 1989.

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au vendredi 10 novembre 1989, à quinze heures :

1. Réponses aux questions orales sans débat suivantes :

I. - Mme Hélène Luc tient à se faire l'écho auprès de M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, des préoccupations des inspecteurs de son ministère concernant la refonte de leur statut actuellement en cours d'élaboration.

Au regard des projets de décret qui ont été diffusés, et contrairement aux mesures prises au bénéfice d'autres personnels de l'éducation nationale, il apparaît qu'aucune revalorisation ni amélioration de carrière de l'ensemble des inspecteurs n'est envisagée.

Concernant les missions assignées aux corps d'inspection, les dispositions prévues, si elles ne sont pas rapportées, pourraient engendrer une véritable déstabilisation du rôle des inspecteurs. Par exemple, il en serait ainsi pour les inspecteurs départementaux de l'éducation nationale - I.D.E.N. - dont la compétence territoriale serait remise en cause, ce qui porterait fortement atteinte à la reconnaissance de leur autorité de la part des partenaires du système éducatif. Par leur puissant mouvement de grève du 5 octobre dernier, sans précédent dans les corps d'inspection, les I.D.E.N. ont, dans leur très grande majorité, exprimé leur opposition aux projets en cours en même temps que leur profond attachement au service public de l'éducation nationale.

C'est pourquoi elle lui demande de lui faire savoir quelles dispositions il compte prendre afin que :

1° Les missions dévolues aux différents personnels de l'inspection de l'éducation nationale s'inscrivent pleinement dans la réalisation des objectifs de démocratisation de l'école et de formation de tous les jeunes en prenant appui sur les compétences et les potentiels existants ;

2° Une revalorisation substantielle de la situation des inspecteurs, rendant compte de leur qualification réelle et de leur niveau de responsabilité, intervienne dans les plus brefs délais ;

3° Une éventuelle modification des statuts des corps d'inspection fasse l'objet d'une véritable concertation avec tous les intéressés. (N° 131.)

II. - M. Charles Lederman appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères sur le fait que dix-huit femmes iraniennes, prisonnières politiques, viennent d'être séparées de leurs compagnes de détention. Etant donné qu'une semblable séparation avait, l'an dernier, précédé un massacre massif de prisonniers, il lui demande quelles démarches le Gouvernement a engagées ou envisage en vue de contribuer à arrêter le bras des bourreaux et, plus généralement, de faire respecter les droits reconnus par la communauté des nations. (N° 144.)

III. - M. Charles Ginesy appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur les conséquences des réductions d'effectifs dans les directions départementales de l'équipement, à savoir les transferts de charges aux dépens des départements, d'une part, et les dysfonctionnements constatés dans l'entretien des réseaux de voirie, d'autre part.

Sur la base d'une expertise diligentée par les services départementaux dans les Alpes-Maritimes, il a été établi qu'au sein de cette collectivité départementale l'Etat avait fait une économie de 25 millions de francs entre la date de la signature de la convention de transfert et la fin de 1989, tant par le jeu des réductions d'effectifs de la D.D.E. que par l'inadéquation entre la masse des prélèvements opérés au titre des agents de travaux et les effectifs réels.

En effet, sur les 584 agents des subdivisions territoriales prévus dans la convention de transfert susvisée, seuls 540 agents ont été effectivement présents, en moyenne, dans l'année de la signature de la convention. Ce déficit s'explique non seulement par la réduction d'effectifs budgétaires décidée unilatéralement par le ministère de l'équipement, mais également par le retard systématique mis à pourvoir les postes vacants.

Il lui demande donc de préciser les mesures qu'il compte adopter pour compenser le préjudice financier subi par le département, contraire au principe de neutralité de la décentralisation, et d'engager, dans l'ensemble des collectivités départementales, les expertises de nature à éclairer chaque président de conseil général sur l'économie faite par l'Etat en pratiquant, aux dépens de ces dernières, une telle politique de régression des effectifs sans contrepartie financière. (N° 136.)

IV. - M. Jean-Paul Chambriard attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur l'inquiétude des élus du conseil régional d'Auvergne à propos du retard déjà pris dans l'exécution du contrat de plan Etat-région pour la période 1989-1993, qui a été signé le 26 mai 1989.

Cet accord prévoyait que l'Etat apporterait au contrat de plan, tous les ans, en moyenne 130 millions de francs au titre des opérations cofinancées et au titre des opérations financées uniquement par l'Etat inscrites au contrat de plan.

Le préfet de région Auvergne a notifié au président du conseil régional que la participation de l'Etat sera, en 1989, de 97,3 millions de francs. La région n'est sollicitée qu'à hauteur de 17 857 325 francs, au lieu des 48 millions de francs prévus dans le contrat de plan.

Il est également à craindre qu'en 1990 l'Etat ne puisse aller au-delà de 120 millions de francs. Ainsi, sur deux ans, l'Etat prendrait un retard de l'ordre de 45 millions de francs, difficilement rattrapable sur les trois années suivantes.

Or, le désenclavement de l'Auvergne est capital pour son avenir économique. De nombreuses entreprises sont venues s'installer dans cette région récemment, du fait de l'amélioration de ses voies de communication.

Le retard pris dans l'exécution du contrat de plan, qui est un engagement signé par l'Etat, va faire prendre du retard à de nombreuses opérations routières très importantes.

Il lui demande :

1° Les raisons qui ont amené le Gouvernement à ne pas inscrire les crédits pour lesquels il s'était engagé dans le contrat de plan.

2° Si le Gouvernement peut s'engager à respecter le contrat de plan pour les années à venir et à produire une programmation pluriannuelle avec un tableau de bord prévisionnel des opérations routières du contrat de plan. (N° 143.)

V. - M. Maurice Schumann demande à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget, quelle « piste » il compte suivre, selon son expression même, pour tenir les engagements publics qu'il a contractés le 20 octobre 1989 envers l'industrie textile, dont la crise prend, notamment dans le nord de la France, des proportions dramatiques. (N° 135.)

VI. - M. Christian Poncelet demande à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget, quel est l'état des réflexions du Gouvernement dans le domaine de l'extension du crédit d'impôt-recherche aux dépenses de création ou de mode réalisées par l'industrie textile.

Il lui rappelle que M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire avait estimé, le 30 juin 1989, devant le Sénat, que cette mesure ne paraissait pas « hors de portée » et que sa faisabilité était l'objet de discussions avec le ministère de l'économie et des finances.

Il s'interroge, dans ces conditions, sur la signification de l'annonce, faite devant l'Assemblée nationale, le 20 octobre 1989, par M. le ministre délégué chargé du budget, de son intention d'entamer des conversations sur le même sujet avec ses collègues chargés de l'industrie et de l'aménagement du territoire. (N° 139.)

VII. - M. Louis Brives indique à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget, qu'il fait siennes les requêtes exprimées par de nombreuses entreprises de l'industrie textile et de l'habillement demandant que l'actuelle assiette du crédit d'impôt-recherche soit étendue aux dépenses de création, de design et d'innovation.

La seule modification du mode de calcul du crédit d'impôt-recherche en cause, sans modification de son assiette, exclut les entreprises concernées du bénéfice de cette mesure, jugée par la profession, sous sa forme actuelle, discriminatoire sur le plan économique et responsable de la mise en cause des créations d'emploi.

Par suite, il le prie de bien vouloir lui indiquer si ces dispositions capitales sont prévues au budget dont va être saisi le Sénat, au besoin par un amendement exprès. (N° 145.)

2. Discussion des questions orales avec débat, jointes, suivantes :

I. - Mme Hélène Luc attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la situation des exploitants agricoles victimes de la sécheresse.

Cette calamité naturelle a été d'une ampleur considérable, de nombreux experts la jugeant même pire que celle de 1949, la plus grave de ce siècle. Près de la moitié des agriculteurs de notre pays sont touchés, alors qu'ils sont déjà victimes de la politique de baisse des prix et de réduction de production, qui les a contraints à s'endetter lourdement. Ce sinistre risque donc de porter un coup fatal à des dizaines de milliers d'entre eux.

Le maintien de la totalité des exploitations agricoles est pourtant une nécessité absolue pour assurer un aménagement harmonieux du territoire et l'équilibre écologique de notre pays.

En cette année du bicentenaire de la Révolution, la solidarité nationale doit jouer en faveur de ceux qui travaillent dans nos campagnes. Le Gouvernement a su trouver des fonds pour organiser le sommet des pays riches, il doit en trouver pour aider au maintien et au développement de notre agriculture. D'autant que l'argent existe, ne serait-ce qu'en utilisant les excédents financiers de plus de cinq milliards du budget agricole de la C.E.E. pour 1988 et ceux qui sont prévisibles pour 1989.

C'est pourquoi elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour venir en aide à ces agriculteurs, notamment pour les décharger de leurs annuités d'emprunts et de cotisations sociales et leur fournir des avances de trésorerie. (N° 76.)

II. - Mme Paulette Fost attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les questions de l'eau dans notre pays.

La sécheresse qui a sévi cette année montre que les leçons n'ont pas été tirées après la sécheresse de 1976. Cette imprévision risque de se payer bien plus cher que le coût des équipements hydrauliques qu'il aurait fallu réaliser. En effet, si personne ne peut maîtriser le climat, il est possible d'intervenir sur ses conséquences, qu'il s'agisse de sécheresse ou, au contraire, d'excédents de pluies. La gestion rationnelle des ressources naturelles, et particulièrement de l'eau, est un élément important du développement économique et de la défense de l'environnement.

C'est pourquoi elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour réaliser les équipements hydrauliques qui permettraient d'éviter que des accidents climatiques ne se transforment en catastrophe. (N° 77.)

III. - M. José Balarelo interpelle M. le ministre de l'agriculture et de la forêt pour connaître les travaux de reboisement qui ont été effectués dans le département des Alpes-Maritimes, fortement touché par les feux de forêts, notamment en 1985 et 1986. Au cours de ces deux seules années, ce sont 14 634 hectares qui ont été brûlés dans le département, dont 3 000 hectares incendiés sur des terrains soumis au régime forestier.

Il lui demande :

1° De lui faire connaître très exactement quelles sont les surfaces qui ont été reboisées, car, selon les services de l'Office national des forêts, seuls 167 hectares auraient été traités à ce jour par reboisement ou reconstitution et 20 hectares seraient en cours de traitement ;

2° De lui indiquer quelle sera la part du département des Alpes-Maritimes dans l'affectation des 79,63 millions d'ECU destinés à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre de la deuxième phase du programme intégré méditerranéen et concernant notamment le reboisement et la protection de la forêt. (N° 73.)

IV. - M. Louis Minetti interpelle M. le Premier ministre au sujet des incendies de forêt qui, cette année encore, ont sévi dans le midi de la France, dévastant quelque 80 000 hectares, apportant la ruine et la peur dans une vingtaine de départements, et jusqu'aux portes de villes comme Nice, Marseille, Bastia, Hyères et Nîmes.

Ce fléau n'est pas le résultat de la fatalité. Conséquences de choix économiques et politiques malheureusement renouvelés, qui se traduisent par des fermetures d'entreprises, l'abandon de la forêt et le retour à la friche de vastes zones agricoles, la spéculation foncière à la faveur du développement prioritaire du tourisme de luxe, les incendies de forêt peuvent et doivent être efficacement combattus et progressivement éliminés.

Il lui demande quelles sont les mesures prises et envisagées à cette fin, notamment en ce qui concerne la reconquête humaine de l'espace forestier et sa protection par une exploitation rationnelle, la conjugaison des initiatives et des efforts de tous les ministères et administrations intéressés, tant dans la lutte directe contre le feu que pour une stratégie de prévention, et l'organisation de la participation populaire à la sauvegarde de l'espace provençal. (N° 74.)

V. - M. Henri Collette attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les blocages dans l'application des mesures prises en faveur des agriculteurs sinistrés par la sécheresse. (N° 79.)

#### **Délai limite pour les inscriptions de parole dans un débat**

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'alinéa 3 de l'article 29 bis du règlement, les inscriptions de parole dans la discussion générale commune :

- au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques (n° 5, 1989-1990) ;

- et au projet de loi organique, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés (n° 6, 1989-1990),

devront étre faites au service de la séance avant le lundi 13 novembre 1989, à dix-sept heures.

#### **Délai limite pour le dépôt des amendements à trois projets de loi**

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements :

1° Au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques (n° 5, 1989-1990),

2° Au projet de loi organique, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés (n° 6, 1989-1990),

est fixé au lundi 13 novembre 1989, à dix-sept heures ;

3° Au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle (n° 16, 1988-1989)

est fixé au jeudi 16 novembre 1989, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à quinze heures vingt.)

*Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
JEAN LEGRAND*

#### **ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES**

M. le président du Sénat a désigné :

- en application du décret n° 86-201 du 21 février 1986, M. Charles Ginesy comme membre suppléant au sein du Conseil national du tourisme ;

- en application du décret n° 84-712 du 17 juillet 1984, M. Josselin de Rohan comme membre titulaire au sein du comité directeur du Fonds d'investissement pour les départements d'outre-mer (F.I.D.O.M.) ;

- en application du décret du 6 novembre 1934, M. Ernest Cartigny comme membre de la commission chargée d'examiner les demandes d'autorisation de jeux ;

- en application de l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1985, M. Jean Delauneau comme membre titulaire et M. Roger Boileau comme membre suppléant au sein du comité de l'éthique du loto sportif.

### ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES DU SÉNAT

établi par le Sénat dans sa séance du 9 novembre 1989 à la suite des conclusions de la conférence des présidents et compte tenu de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement

**Vendredi 10 novembre 1989 :**

A quinze heures :

1<sup>o</sup> Sept questions orales sans débat :

- n° 131 de Mme Hélène Luc à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (Situation des inspecteurs de l'éducation nationale) ;
- n° 144 de M. Charles Lederman à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères (Démarches envisagées par le Gouvernement en faveur des détenues politiques iraniennes) ;
- n° 136 de M. Charles Ginesy à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer (Partition des directions départementales de l'équipement et application des lois sur la décentralisation) ;
- n° 143 de M. Jean-Paul Chambriard à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer (Exécution du contrat de plan de la région Auvergne) ;
- n° 135 de M. Maurice Schumann à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget (Respect des engagements publics envers l'industrie textile) ;
- n° 139 de M. Christian Poncelet à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget (Extension du crédit d'impôt-recherche aux dépenses de création ou de mode réalisées par l'industrie textile) ;
- n° 145 de M. Louis Brives à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget (Extension de l'assiette du crédit impôt-recherche).

2<sup>o</sup> Questions orales avec débat à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt :

- n° 76 de Mme Hélène Luc sur la situation des exploitants agricoles victimes de la sécheresse ;
- n° 77 de Mme Paulette Fost sur les questions de l'eau dans notre pays ;
- n° 73 de M. José Balarello sur les travaux de reboisement dans les Alpes-Maritimes ;
- n° 74 de M. Louis Minetti sur les incendies de forêt ;
- n° 79 de M. Henri Collette sur les blocages dans l'application des mesures prises en faveur des agriculteurs sinistrés par la sécheresse.

(Le Sénat a précédemment décidé de joindre ces questions, ainsi que celles qui pourraient ultérieurement être déposées sur le même sujet.)

**Lundi 13 novembre 1989 :**

A dix heures, à quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

Suite du projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées à l'endettement des particuliers (n° 485 rectifié, 1988-1989) (urgence déclarée).

**Mardi 14 novembre 1989, à dix heures, à dix-sept heures trente et le soir, et mercredi 15 novembre 1989, à quinze heures et le soir :**

Ordre du jour prioritaire

1<sup>o</sup> Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques (n° 5, 1989-1990).

2<sup>o</sup> Projet de loi organique, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés (n° 6, 1989-1990).

(La conférence des présidents a précédemment décidé qu'il sera procédé à une discussion générale commune des deux projets de loi et que l'ordre des interventions dans celle-ci sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé au début de la session. En application de l'alinéa 3 de l'article 29 bis du règlement, les inscriptions de parole devront être faites au service de la séance avant le lundi 13 novembre 1989, à dix-sept heures. Elle a, d'autre part, fixé à cinq heures la durée globale du temps dont disposeront, dans cette discussion générale commune, les orateurs des divers groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe. Il sera attribué à chaque groupe, ainsi qu'à la réunion administrative des sénateurs n'appartenant à aucun groupe, un temps minimum identique de vingt minutes. Les deux heures quarante demeurant disponibles seront réparties à la proportionnelle. En outre, elle a fixé au lundi 13 novembre 1989, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ces deux projets de loi.)

**Judi 16 novembre 1989 :**

A neuf heures trente :

Ordre du jour prioritaire

1<sup>o</sup> Suite de l'ordre du jour de la veille.

A quatorze heures trente et, éventuellement, le soir :

2<sup>o</sup> Questions au Gouvernement.

(Les questions devront être déposées au service de la séance le jeudi 16 novembre 1989, avant dix heures.)

Ordre du jour prioritaire

3<sup>o</sup> Eventuellement, suite de l'ordre du jour du matin.

**Vendredi 17 novembre 1989 :**

A neuf heures trente :

Ordre du jour prioritaire

1<sup>o</sup> Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle (n° 16, 1988-1989).

(La conférence des présidents a précédemment fixé au jeudi 16 novembre 1989, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.)

A quinze heures et, éventuellement, le soir :

2<sup>o</sup> Questions orales avec débat à M. le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre relatives aux problèmes des anciens combattants et victimes de la guerre :

- n° 65 de M. Jean-Pierre Fourcade ;
- n° 78 de M. Michel Miroudot.

(Le Sénat a décidé de joindre ces questions, ainsi que celles qui pourraient ultérieurement être déposées sur le même sujet.)

3<sup>o</sup> Neuf questions orales sans débat :

- n° 129 de Mme Danielle Bidard-Reydet à M. le Premier ministre (Avenir de l'institut de recherche de chimie appliquée) ;
- n° 147 de Mme Danielle Bidard-Reydet à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (Problèmes de la vie scolaire à Pantin) ;
- n° 149 de Mme Danielle Bidard-Reydet à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (Conséquences du système indemnitaire contractuel en matière de recherche) ;
- n° 151 de M. Jacques Bérard à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (Restauration du musée Jean-Henri-Fabre à Sérignan-du-Comtat [Vaucluse]) ;
- n° 117 de M. Raymond Bouvier à M. le ministre de l'intérieur (Répartition de la dotation globale de fonctionnement) ;
- n° 126 de M. Michel Crucis à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer (Saturation routière du département de la Vendée) ;
- n° 138 de M. Christian Bonnet à M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale (Etat d'avancement du projet de loi relatif aux manipulations génétiques) ;

- n° 118 de M. Louis Minetti à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs (Projet de stockage de déchets dans le parc régional du Lubéron) ;
- n° 150 de M. François Delga à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget (Aide de l'Etat aux efforts de dépollution entrepris par les industriels de la peausserie).

Ordre du jour prioritaire

4° Suite de l'ordre du jour du matin.

Du **lundi 20 novembre 1989**, à *seize heures*, au **samedi 9 décembre 1989** inclus :

Ordre du jour prioritaire

Projet de loi de finances pour 1990 (n° 895, A.N.).

L'organisation, les modalités et le calendrier de la discussion fixés par la conférence des présidents du 2 novembre 1989 sont confirmés.

ANNEXE

1. *Questions orales avec débat*

*inscrites à l'ordre du jour du vendredi 17 novembre 1989*

N° 65. - M. Jean-Pierre Fourcade attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre sur les divers problèmes auxquels est confronté depuis quelques années le monde combattant. Ces problèmes lui inspirent une satisfaction, deux interrogations et trois inquiétudes. Il se réjouit ainsi, en premier lieu, de la rapidité avec laquelle la difficile question de la levée totale et définitive de toutes les forclusions auxquelles pouvaient encore se heurter les demandes de carte du combattant volontaire de la Résistance a été résolue. A cet égard, il désire savoir si un premier bilan peut d'ores et déjà être tiré de l'application de la loi n° 89-295 du 10 mai 1989 relative aux conditions de reconnaissance de la qualité de combattant volontaire de la Résistance. En deuxième lieu et au titre des interrogations, il s'étonne qu'aucune suite législative n'ait été donnée à la concertation approfondie menée tant avec les représentants des associations d'anciens combattants qu'avec les présidents et les rapporteurs des commissions des finances et des affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat sur le délicat problème du rapport constant et sur l'éventualité d'une réforme du système de référence figurant sous l'article L. 8 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. En outre, il rappelle que le 7 décembre 1988, s'exprimant à la tribune à l'occasion de l'examen des dispositions du projet de loi de finances pour 1989 concernant son département ministériel, M. le secrétaire d'Etat avait annoncé comme imminent le dépôt d'un projet de loi tendant à la reconnaissance du statut de prisonnier et d'interné du Viet-Minh, puisqu'il considérait comme prioritaire le règlement de la situation des anciens combattants d'Indochine. Aucun projet de loi n'ayant été déposé à la dernière session de printemps pour résoudre ces deux questions particulièrement urgentes auxquelles M. le secrétaire d'Etat avait pourtant manifesté son intérêt, il s'interroge sur le sort qui leur sera réservé dans un avenir proche. En dernier lieu, et au chapitre des inquiétudes, il tient à évoquer, d'une part, le lancinant problème de la proportionnalité des pensions dont le rattrapage a brutalement été interrompu après les mesures figurant dans la loi de finances pour 1988 ; d'autre part, la douloureuse question des veuves de guerre, qui ne bénéficient toujours pas d'une pension à 500 points d'indice, contrairement aux engagements légaux pris en 1928 ; et, enfin, la situation des anciens combattants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc qui ne reçoivent aucune réponse satisfaisante aux multiples demandes qu'ils formulent depuis plusieurs années pour contribuer à établir une véritable égalité des droits entre toutes les générations du feu. Diverses revendications paraissent pourtant conformes aux légitimes aspirations de justice et d'égalité des combattants d'Afrique du Nord, en particulier celles concernant la délivrance de la carte du combattant, l'attribution de la campagne double aux fonctionnaires et assimilés, l'assouplissement des conditions de départ à la retraite pour certains ressortissants de l'O.N.A.C. demandeurs d'emploi et la reconnaissance d'une pathologie propre au conflit d'Afrique du Nord. Sur ces trois ensembles de questions, il demande à M. le secré-

taire d'Etat quelles réponses il entend apporter au monde combattant et quels sont les échéanciers qu'il se fixe pour parvenir à leur application.

N° 78. - M. Michel Miroudot tient à se faire l'écho auprès de M. le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre des craintes, nourries par l'expérience, formulées par un grand nombre d'anciens combattants et relayées par leurs associations sur la mise en place du nouveau système de calcul du rapport constant. Afin de mettre un terme à un long contentieux, il souhaiterait que des garanties soient offertes aux intéressés, notamment quant au rattrapage du retard enregistré en juillet 1987 et à la prise en compte, à l'avenir, de l'évolution de tous les éléments de la rémunération des fonctionnaires. Il souhaiterait également connaître les intentions du Gouvernement sur la poursuite de la revalorisation des pensions des veuves de guerre et sur la prorogation du délai de souscription d'une rente mutualiste au taux majoré pour les anciens combattants ayant obtenu depuis peu la carte du combattant. Enfin, il désirerait que lui soient précisées les principales orientations de son action dans ce que l'on nomme aujourd'hui la « politique de la mémoire » et qui devrait constituer, à terme, l'une des missions prioritaires de son ministère.

2. *Questions orales sans débat*

*inscrites à l'ordre du jour du vendredi 17 novembre 1989*

N° 129. - Mme Danielle Bidard-Reydet attire l'attention de M. le Premier ministre sur les inquiétudes du personnel de l'I.R.C.H.A. (Institut de recherche de chimie appliquée), situé à Vert-le-Petit (Essonne), relatives au devenir de cet organisme doté d'un statut d'E.P.I.C. (établissement public à caractère industriel et commercial), dont les activités relèvent de la recherche-développement dans les domaines de la chimie fine, des matériaux, de la biotechnologie, de l'environnement. Il est placé sous la tutelle du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Ces diverses disciplines concernent plusieurs autres ministères : recherche, environnement, défense, santé, enseignement. Depuis 1984, l'I.R.C.H.A. ne perçoit plus de financement stable du budget de l'Etat. En 1987, son personnel a été réduit de cent personnes sur 265. Aujourd'hui, il n'a plus ni directeur ni conseil d'administration. Pourtant ses activités concourent pleinement au développement de notre pays par l'aide spécifique qu'il apporte, notamment aux P.M.E. - P.M.I. qui ont un faible potentiel de recherche, par des actions de normalisation et d'expertise, par ses actions efficaces dans les domaines de l'environnement. Les évaluations effectuées à la demande du Gouvernement, et notamment la dernière à la fin de 1988, démontrent sa viabilité et sa valeur certaine tant pour les équipements que pour le sérieux des équipes. Elle lui demande de prendre en compte les convergences entre les souhaits du personnel et les conclusions des experts favorables au maintien et au développement de l'I.R.C.H.A., en prévoyant, dans la loi de finances pour 1990, un abondement à hauteur de cinquante millions de francs, et en faisant procéder à la nomination d'un nouveau directeur et d'un conseil d'administration.

N° 147. - Mme Danielle Bidard-Reydet attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur deux graves problèmes pour la vie scolaire à Pantin : la surcharge des maternelles et le non-remplacement des maîtres. Il a lui-même maintes fois souligné le rôle de l'école maternelle dans la lutte contre l'échec et pour la réussite ultérieure de la scolarité des enfants. La loi sur l'orientation scolaire de juin 1989 prévoit même une priorité de scolarisation des enfants de deux ans dans les secteurs défavorisés. A Pantin, où existent ces types de secteurs, on atteint une moyenne sur la ville de près de 29 enfants par classe ; près de 60 enfants qui auront trois ans début 1990 n'ont pas été accueillis faute de création de postes. Dans ces conditions, comment faire jouer à l'école maternelle le rôle spécifique qui est le sien ? A ce problème s'ajoute une situation de fait très préoccupante : le non-remplacement des maîtres absents. Là encore, ce sont les enfants qui sont les premiers pénalisés par cette situation. Elle lui demande quelles mesures concrètes il compte prendre pour résorber ces aspects négatifs et atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

N° 149. - Mme Danielle Bidard-Reydet attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur les conséquences du système indemnitaire contractuel. Ce système n'a rien à voir avec la revalorisation des enseignants-chercheurs ; on peut même considérer qu'il correspond à une dévalorisation du métier. Pour les trois types de contrats, les effets pervers sont nombreux. Le contrat pédagogique est un encouragement à accroître le service d'enseignement par rapport à la recherche, il accentue les diffé-



rences entre enseignants-chercheurs et enseignants, approfondit les clivages entre catégories, enfin cette mesure peut tarir le recrutement des jeunes enseignants-chercheurs et entraîner le vieillissement de la pyramide des âges. Le contrat de recherche réservé à un nombre très limité de professeurs introduira un autre clivage à l'intérieur, cette fois, du corps des professeurs, ainsi que des disciplines. Quant à la prime administrative, elle tourne le dos à toutes les demandes de décharges formulées par les intéressés. Compte tenu de tous ces éléments, elle lui demande le retrait de ce dispositif.

N° 151. - M. Jacques Bérard attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur l'état de torpeur au niveau du fonctionnement et de quasi-délabrement en ce qui concerne l'immeuble du musée Jean-Henri Fabre, annexe du Muséum national d'histoire naturelle et sis à Sérignan-du-Comtat dans le Vaucluse. Outre les meubles, objets et instruments de travail qui rappellent le souvenir de celui qui fut un savant entomologiste, un botaniste, un peintre, un poète et un philosophe, l'immeuble abrite un énorme herbier unique au monde, constitué par ce savant, ainsi que des collections de coquillages, fossiles, minéraux, insectes, outre une collection, non moins unique, de 300 aquarelles de champignons et plantes diverses, réalisées par le savant lui-même. Cet immeuble, connu sous le nom d'Harmas d'Henri Fabre, a été acquis par l'Etat en 1922 et géré par le laboratoire d'entomologie du Muséum national d'histoire naturelle. Des milliers de visiteurs français ou étrangers, touristes, étudiants ou spécialistes se pressent chaque année aux portes de l'Harmas. Or son conservateur, qui dispose d'un budget de fonctionnement des plus modestes et d'un budget d'entretien quasi inexistant, se trouve dans l'impossibilité non seulement d'assurer l'accueil et la visite de ses hôtes dans de bonnes conditions, mais également dans l'impossibilité d'assurer, dans des conditions satisfaisantes, la protection et la sauvegarde des objets exposés. En effet, il convient de savoir que ledit conservateur a été provisoirement installé, lors de son arrivée, dans une partie de l'appartement d'Henri Fabre qui est totalement intégrée au musée et, de ce fait, ne peut être ni visitée ni aménagée dans ce but. Cette installation provisoire dure depuis plus de quinze ans. Les collectivités locales, la ville de Sérignan avec ses modestes moyens, le conseil général de Vaucluse et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur seraient disposés à contribuer à une entreprise de sauvetage, de restauration, puis d'aménagement de ce lieu historique et encore une fois unique ; encore faudrait-il que le Gouvernement intervienne avant qu'il ne soit trop tard, en ce qui concerne la mise au point définitive d'un plan et qu'il fasse connaître ses intentions quant à son intervention financière dans une entreprise qui, en droit, relève totalement de sa compétence. Il lui demande, en conséquence, de lui faire connaître ce qu'il compte faire pour porter remède à une situation que l'on peut qualifier d'alarmante.

N° 117. - M. Raymond Bouvier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la nécessité de modifier les clés de répartition des différentes dotations composant la D.G.F. C'est ainsi que le mode de calcul de la dotation de compensation, en privilégiant la présence de logements sociaux, pénalise très sévèrement les communes rurales. Il lui demande de préciser les initiatives que le Gouvernement compte prendre allant dans le sens d'une plus grande justice dans la répartition d'une dotation qui constitue l'un des revenus essentiels des petites et moyennes communes.

N° 126. - M. Michel Crucis attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur les problèmes de saturation routière que pose chaque année, au département de la Vendée, la fréquentation de son littoral par plus de deux millions de touristes. S'il a été décidé la construction d'une autoroute entre Nantes et Niort, les Vendéens attendent avec impatience que se concrétise la décision du comité interministériel d'aménagement du territoire, qui s'est prononcé sur l'aménagement de la liaison Angers-La Roche-sur-Yon en autoroute. Il lui demande de bien vouloir lui faire savoir où en est, actuellement, l'avancement de ce projet et si une société concessionnaire a été nommée.

N° 138. - M. Christian Bonnet expose à M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale que la fureur de légiférer à propos de tout et de rien qui s'est emparée de la société d'aujourd'hui a, jusqu'ici, curieusement négligé certains problèmes fondamentaux issus des progrès de la médecine et

de la chirurgie. Alarmé par l'apparent report aux calendes du dépôt d'un projet de loi destiné à maîtriser d'inquiétantes manipulations génétiques autant qu'à réprimer de scandaleux trafics d'organes, il lui demande, sans méconnaître pour autant les difficultés de la première au moins de ces deux tâches, de vouloir bien lui indiquer à quel stade en est la préparation d'un texte aussi fondamental.

N° 118. - M. Louis Minetti expose à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, que la société Géostock, filiale des groupes pétroliers Elf, BP, Shell et Total, se propose de stocker dans des cavernes creusées dans le sous-sol du parc régional du Lubéron, sur le site de Manosque (Alpes-de-Haute-Provence), d'une part, des déchets chimiques (projet Géofix), d'autre part, du gaz (projet Géométhane, en collaboration avec Gaz de France). Il rappelle qu'en ce lieu a été créé en 1968 un stockage souterrain d'hydrocarbures de plus de 6 millions de mètres cubes, le plus important de France. S'agissant du stockage de déchets chimiques, deux cavités, d'une capacité de 500 000 mètres cubes, sont déjà prêtes. Plusieurs dizaines d'autres existent. La société concessionnaire a sollicité, en date du 23 décembre 1988, le renouvellement de l'autorisation de création et essais de cavités souterraines ; c'est dire qu'elle entend se donner les moyens d'en aménager d'autres. Manosque deviendrait alors la capitale nationale des déchets chimiques. Avec l'ouverture des frontières en 1992, elle pourrait même devenir la poubelle chimique de l'Europe. Les déchets : composés halogénés, métaux lourds, rebuts de l'industrie pharmaceutique et autres produits toxiques, seraient acheminés par camions empruntant l'autoroute A 51 qui borde le Var, traverse les Bouches-du-Rhône, la Vaucluse et les Alpes-de-Haute-Provence, ensuite la nationale 96 sur une partie du tronçon Manosque - Sisteron, itinéraires très fréquentés par les touristes français et étrangers, les résidents, les familles se rendant aux stations de sports d'hiver de Savoie, du Dauphiné et des Alpes. La cadence serait d'un poids lourd tous les quarts d'heure ; elle ne manquerait pas d'augmenter avec l'extension du stockage. Il s'ensuivrait des nuisances et pollutions insupportables pour les riverains, des risques multipliés d'accidents pour les usagers pouvant s'avérer dramatiques dès lors qu'ils impliqueraient des poids lourds bourrés de matières dangereuses. La réception et le conditionnement des déchets s'opéreraient dans une usine à planter au centre d'une clairière, dans une forêt au demeurant fort mal entretenue où plusieurs incendies ont déjà éclaté, le plus récent en septembre dernier. La concentration en un site unique d'hydrocarbures, de déchets chimiques en stockage irréversible et de gaz accumulerait inconsidérément les risques dans une région où sont enregistrées depuis des siècles de multiples secousses sismiques. Il lui demande, compte tenu des risques majeurs que comportent les projets susdits, de refuser les autorisations nécessaires à leur mise en œuvre, ceux-ci relevant de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

N° 150. - M. François Delga interroge M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget, sur l'état des réflexions du Gouvernement dans le domaine de l'extension du crédit impôt-recherche aux frais d'étude pour la modernisation des techniques dans l'industrie peaussière (mégisserie) afin d'éviter la pollution par les rejets. Il faut savoir que cette industrie est génératrice d'une importante pollution. Pour l'éviter, la recherche en vue de la création de techniques nouvelles et de machines justiciables de brevets ne peut s'effectuer qu'en relation étroite avec l'université (université Paul-Sabatier pour la région Midi-Pyrénées), ce qui exige des dépenses importantes que les P.M.E. ne peuvent se permettre qu'au moyen d'un fonds commun. En outre, la création de collections dans l'industrie du vêtement et la maroquinerie nécessite de nombreux échantillons qui doivent être exposés et présentés aux spécialistes de la mode avant la fabrication des modèles retenus et cela entraîne des frais importants. Le crédit impôt recherche permettrait donc à cette industrie de mieux affronter la concurrence des industries étrangères.

**QUESTIONS ORALES**

REMISE À LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT

(Application des articles 76 et 78 du Règlement)

*Démarches du Gouvernement français  
en vue d'un arrêt des combats au Cambodge*

152. - 9 novembre 1989. - **M. Charles Lederman** expose à **M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères**, que les opérations armées déclenchées par les troupes khmers rouges à la frontière thaïlandaise du Cambodge en convergence

avec celles de Sihanouk et de Sonn San font craindre un nouveau bain de sang. Le peuple cambodgien n'est pas le seul à s'inquiéter de voir le spectre d'un retour au pouvoir des auteurs du génocide qu'a connu ce malheureux pays sous le régime des Khmers rouges de Polpot. Quiconque est attaché aux droits de l'homme ne peut être que révolté par toute complaisance envers ces criminels. Il lui demande quelles sont les démarches entreprises ou envisagées par le Gouvernement français en vue, d'une part, d'une cessation immédiate des combats et de l'arrêt des livraisons d'armes comme de toute autre forme d'aide aux forces en présence, et, d'autre part, de la relance de la négociation nécessaire à une solution politique conforme aux intérêts de la paix, comme à ceux de la nation et du peuple du Cambodge (n° 152).